

Lycée Bel Air
7 rue Ernest Renan
35190 Tinténiac

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché Appareils de reprographie 2020

1 : OBJET DU MARCHE

Le marché à conclure est un marché à procédure adaptée qui a pour objet la location et la maintenance de matériels de reprographie.

Les prestations sont à exécuter dans les locaux du lycée Bel Air de Tinténiac.

Le présent marché a pour objet :

Location sur 5 ans à 6 ans de 3 appareils
Entretien sur 5 ans à 6 ans
Fourniture de consommables permettant le bon fonctionnement de ces matériels sur 5 ans à 6 ans.

Le marché est constitué d'un seul lot

2 : FORME DE LA CONSULTATION

La consultation est de type ouvert.

3 : PROCEDURE SUIVIE

La procédure suivie est celle des marchés à procédure adaptée, décrite à l'article 28 du code des marchés publics modifié.

3.1 Publicité

Un avis d'appel public à la concurrence est publié sur le site de l'AJI. La personne responsable du marché peut prendre l'initiative d'adresser un dossier de consultation à des fournisseurs potentiels après l'envoi de la demande d'insertion.

3.2 Remise des offres : sur support papier ou sur support électronique

3.2.2 Support papier

Les offres devront être remises contre récépissé, ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse du lycée, soit :

Lycée Bel Air- Service Intendance - 7, rue Ernest Renan – BP 8 - 35190 Tinténiac

De manière à parvenir au plus tard le lundi 2 novembre 2020 à 12heures

3.2.2 Support électronique

Les candidats peuvent transmettre leur proposition sous pli électronique à l'adresse « gestion.0350050p@ac-rennes.fr » au plus tard le lundi 2 novembre 2020 à 12 heures. Les candidats demanderont un accusé de réception pour s'assurer de la bonne réception de leur envoi.

Le format de fichier transféré sera au format : DOC, DOCX,XLS, XLSX ou PDF

A la demande du lycée, les offres seront remises de préférence sous format papier.

3.3 Négociation

Sans que ce soit une étape nécessaire, la personne responsable du marché peut engager des négociations avec un ou des candidats pour qu'ils améliorent ou précisent leur offre sur un ou plusieurs points.

3.4 Attribution du marché

Les candidats non retenus disposent d'un délai de 4 jours francs, après réception du courrier les informant du rejet de leur candidature, pour éventuellement contester l'attribution du marché.

4 : DUREE DU MARCHE

Les matériels doivent être mis en place dans les différents bâtiments du lycée à partir du 25 novembre 2020 et être opérationnels pour le 1^{er} décembre 2020.

La durée des contrats de location et d'entretien est de 5 ans à 6 ans à partir 1^{er} décembre 2020

5 : CONTENU DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Les offres, rédigées en français, devront faire apparaître les éléments suivants :

- descriptif du matériel proposé en cohérence avec les exigences du CCP, présenté éventuellement sous forme de fiche technique ;
- performances du matériel proposé en cohérence avec les exigences du CCP, présenté éventuellement sous forme de fiche technique ;
- le prix H.T. des matériels proposés- toutes les prestations prévues au CCP incluses ;
- le montant H.T. de la redevance par copie réalisée pour l'entretien et la fourniture de consommables
- le taux de TVA
- le délai d'intervention et le délai de remise en état du matériel en cas de panne

Pour la location, le candidat proposera un prix ferme pour la durée du marché.

Pour l'entretien et la fourniture de consommables (agrafes comprises) le candidat proposera de préférence un prix ferme pour la durée du marché.

A défaut, l'évolution du prix qu'il proposera sera limitée à une augmentation de 1,5% par an (le candidat précisera donc si son offre est à prix ferme ou non).

Le candidat indiquera le nombre de techniciens intervenant à Tinténiac pour le matériel considéré, l'étendue du parc machines par technicien, la zone géographique couverte par technicien.

6 : PRESENTATION DES OFFRES

L'offre du candidat comprend :

- les attestations des administrations justifiant de la régularité de la situation fiscale et sociale du candidat ;
- si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé à cet effet ;
- les renseignements relatifs aux conditions générales d'exploitation de l'entreprise, à ses moyens techniques, à ses références, aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.

7 : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le marché est attribué au candidat ayant présenté l'offre la plus avantageuse compte tenu :

- des caractéristiques techniques du matériel 40%
- de la qualité des services associés : conditions de livraisons, des capacités techniques et logistiques du candidat à assurer l'entretien et la maintenance du matériel ; le remplacement en cas de dysfonctionnements ; collecte recyclage valorisation des consommables, engagement Eco responsable 30%
- du prix de la location, du coût copie et de son évolution 30%.

8 : RENSEIGNEMENTS

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès de :

Madame Nolwenn LE MESTE-BOULVAIS – 02-99-68-02-34

Email : nolwenn.lemeste-boulvais@ac-rennes.fr

Une visite des locaux est possible, sur RDV, sauf pendant la période de congés scolaires du 19 octobre au 1^{er} novembre 2020.

Toute offre incomplète ou ne répondant pas aux descriptions ci-dessus indiquées ne sera pas étudiée.

A Tinténiac le 29/09/2020

La personne responsable du marché

Françoise JOUANY